

**RTL Group  
Société anonyme  
43, boulevard Pierre Frieden  
L-1543 Luxembourg  
R. C. S. Luxembourg n° B 10.807**

---

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES

ACTIONNAIRES TENUE A LUXEMBOURG, LE 28 AVRIL 2021

---

En raison de l'épidémie du Covid-19 et sur base de la loi luxembourgeoise du 25 novembre 2020, l'Assemblée Générale se tient à distance, sans présence physique des actionnaires. Toutefois, l'Assemblée Générale est diffusée en direct par vidéo, accessible aux actionnaires, et les droits de vote sont exercés (a) de façon électronique durant l'Assemblée Générale, (b) par correspondance à l'avance, ou (c) par procuration.

La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de M. Martin Taylor, Président du Conseil d'administration.

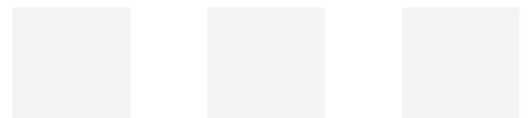
Le Président désigne comme secrétaire M. Edouard de Fierlant.

M. Andreas Fischer assume les fonctions de scrutateur.

Le bureau est complété par M. Thomas Rabe, administrateur-délégué.

Le bureau ayant été constitué, le Président constate :

I. L'assemblée a été convoquée à cette date heure et lieu, en exécution de l'article 450-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et de l'article 3 de la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées, par convocations publiées, dont copies ont été déposées auprès du bureau, à savoir :



- « Recueil Electronique des Sociétés et Associations » du 26 mars 2021 sous la référence RESA\_2021\_065.5
  - « Luxemburger Wort » du 26 mars 2021
  - sur le site Internet de la Bourse de Luxembourg depuis le 26 mars 2021
  - sur le site Internet de la Société depuis le 26 mars 2021,
- et par lettre missive adressée, par pli recommandé, en date du 26 mars 2021 aux actionnaires nominatifs, dont une copie est également déposée auprès du bureau.

Les attestations de qualité de détenteurs d'actions au porteur à la Date d'Enregistrement ainsi que les procurations et les votes par correspondance ont également été déposés auprès du bureau.

II. Les noms des actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, et les noms des porteurs de procurations des actionnaires représentés ont été renseignés sur une liste de présences signée par les membres du bureau, cette liste de présence restant annexée à l'original des présentes.

III. La liste de présence, vérifiée par les scrutateurs, établit que le nombre des actionnaires présents ou représentés s'élève à 423, réunissant 135.362.379 actions disposant du même nombre de voix, soit 87.48% du nombre d'actions représentant le capital

IV. Toutes les formalités ayant été remplies, l'Assemblée est dès lors valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises agréé (sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2020)
2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2020
3. Affectation du résultat
4. Rapport sur les rémunérations
5. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé
6. Nominations légales et statutaires
7. Divers.

## **1. Rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises agréé**

Dans son discours, l'administrateur-délégué commente l'évolution de la société au cours de l'exercice 2020 et pendant les premiers mois de l'exercice 2021.

L'Assemblée dispense le Conseil d'administration et le réviseur d'entreprises agréé aux comptes sociaux et consolidés de la lecture de leurs rapports.

Après échanges de vues, il est procédé aux votes et l'Assemblée adopte les résolutions suivantes :

### **2.1. Approbation des comptes sociaux 2020**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises agréé, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Votes en faveur de la résolution :	135.345.027
Votes contre la résolution :	0
Abstentions :	17.352

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

### **2.2. Approbation des comptes consolidés 2020**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration, du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidé et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises agréé aux comptes consolidés, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Votes en faveur de la résolution :	135.345.027
Votes contre la résolution :	0
Abstentions :	17.352

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

### **3. Affectation du résultat**

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts, décide la distribution d'un dividende d'un montant brut de EUR 3,00.- par action.

L'affectation du résultat de l'exercice se présente dès lors comme suit :

- Résultat de l'exercice 2020:	EUR 4.627.791
- Résultat reporté:	EUR 708.651.448
- Prime d'émission au 31 décembre 2020:	<u>EUR 4.691.802.190</u>
- Montant distribuable:	EUR 5.405.081.429
- Dividende:	- EUR 464.228.418

Le solde sera affecté au report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement le 6 mai 2021 auprès des établissements bancaires suivants :

- au Grand-Duché de Luxembourg : - ING Luxembourg S.A.
- en Belgique : - ING S.A.
- en Allemagne : - Deutsche Bank AG (agent payeur pour les actions en dépôt négociées à la Bourse de Francfort et détenues sous une forme dématérialisée via Clearstream Francfort et Euroclear Belgium).

La retenue à la source s'élève, en l'état actuel de la législation fiscale, à un maximum de 15%.

Votes en faveur de la résolution :	135.243.113
Votes contre la résolution :	101.914
Abstentions :	17.352

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

#### **4.1. Approbation du rapport 2020 sur les rémunérations**

L'Assemblée générale approuve, à titre consultatif, le rapport 2020 sur les rémunérations.

Votes en faveur de la résolution :	118.966.557
Votes contre la résolution :	16.378.290
Abstentions :	17.532

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

#### **4.2. Fixation des émoluments des administrateurs**

L'Assemblée générale fixe à EUR 1.365.370 le montant total des émoluments alloués pour l'exercice 2020 aux administrateurs non-exécutifs (2019: EUR 1.353.288).

Votes en faveur de la résolution :	135.328.608
Votes contre la résolution :	13.839
Abstentions :	19.932

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

#### **5.1 Décharge à donner aux administrateurs**

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière à tous les administrateurs de leur mandat en qualité d'administrateurs au cours de l'année 2020.

Votes en faveur de la résolution :	126.820.867
Votes contre la résolution :	8.510.627
Abstentions :	30.885

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

#### **5.2 Décharge à donner au réviseur d'entreprises agréé**

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière au réviseur d'entreprises agréé de sa mission au cours de l'année 2020.

Votes en faveur de la résolution :	135.235.292
Votes contre la résolution :	96.202
Abstentions :	30.885

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

### **6.1 Ratification de la cooptation d'un administrateur non-exécutif**

L'Assemblée générale décide de ratifier et de confirmer la nomination en tant qu'administrateur de Monsieur Rolf Hellermann, ayant pour adresse professionnelle D-33311 Gütersloh, Carl Bertelsmann Strasse 270, coopté lors de la réunion du Conseil d'administration du 9 décembre 2020, suite à la démission de Monsieur Bernd Hirsch. Cette désignation a pris effet le 1er janvier 2021, pour un mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Votes en faveur de la résolution :	135.102.659
Votes contre la résolution :	242.188
Abstentions :	17.532

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

### **6.2 Désignation d'un administrateur non-exécutif**

L'Assemblée générale décide de désigner comme administrateur non-exécutif pour un mandat de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023, Mme Pernille Erenbjerg, ayant pour adresse Esplanaden 5, 4tv, 1263 Copenhagen K, Denmark

Votes en faveur de la résolution :	128.174.178
Votes contre la résolution :	7.170.849
Abstentions :	17.352

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité

### **6.3 Renouvellement des mandats des administrateurs exécutifs**

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale des mandats des administrateurs exécutifs en place et décide de renouveler pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023, les mandats de Messieurs Thomas Rabe et Elmar Heggen.

Votes en faveur de la résolution : 128.664.935

Votes contre la résolution : 6.679.892

Abstentions : 17.552

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

#### **6.4 Renouvellement des mandats des administrateurs non-exécutifs**

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale des mandats des administrateurs non-exécutifs en place et décide de renouveler pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023, les mandats d'administrateur non-exécutif de Messieurs Guillaume de Posch, Thomas Götz, Rolf Hellermann, Immanuel Hermreck, Jean-Louis Schiltz, Martin Taylor, Madame Bettina Wulf et Madame Lauren Zalaznick.

Votes en faveur de la résolution : 118.898.285

Votes contre la résolution : 16.446.562

Abstentions : 17.532

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

#### **6.5 Renouvellement du mandat d'un administrateur non-exécutif**

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale du mandat d'administrateur non-exécutif de Monsieur James Singh et décide de renouveler pour une période de un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2021, le mandat d'administrateur non-exécutif de Monsieur James Singh.

Votes en faveur de la résolution : 135.290.808

Votes contre la résolution : 54.219

Abstentions : 17.352

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

#### **6.6 Nomination du réviseur d'entreprise agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés**

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration, au terme de la présente Assemblée générale, du mandat de KPMG Luxembourg, société coopérative, en qualité de réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés, et décide de renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2021, la société KPMG société coopérative établie et ayant son siège social au 139, avenue John F-Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés.

Votes en faveur de la résolution :	135.343.517
Votes contre la résolution :	1.510
Abstentions :	17.352

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

#### **8. Divers**

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée dispense le Secrétaire de donner lecture du présent procès-verbal. La séance est levée à 16h09.

Le Secrétaire

Le Président

Le Scrutateur